New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant		Date d'inspection
Happy Feet Daycare Inc.		Le 16 novembre 2026
Nom de l'établissement		**Numéro de permis**
CSE Les Petites Abeilles		2017193
Adresse		**Numéro de téléphone**
338 boulevard Broadway Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 2K4		(506) 475-9309
Type de permis	**Nombre maximal d'enfants**	**Âges des enfants**
Garderie éducative à temps plein	60	NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE	**Titre du poste**	
Pascale Dumont-Levesque	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1)Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin, (iii) les nom, adresse et numéros de téléphone au travail et à la maison de son parent ou de son tuteur, (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l' enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(ii-iv)	27 nov. 2026	
Commentaires: 5 sur 10 dossiers n'ont pas 2 contacts d'urgence. Des photos me seront envoyés par courriel lorsque reçu.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	27 nov. 2026	
Commentaires: La date me sera envoyée par courriel dès qu'elle sera confirmée. Il est possible que ce soit en janvier 2027.			

Commentaires généraux

Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'ai constaté que le ratio éducatrice-enfants était conforme. De plus, les enfants en bas âge ne sont pas mélangés avec un autre groupe d'âge. Les éléments suivants sont observés :
- Vérification de quatre dossiers et mise à jour de l'information concernant les membres du personnel.
- Vérification de 8 dossiers pour les enfants de 0-5 ans ainsi que les consentements signés.
- Les exigences d'affichage sont : la routine quotidienne, le menu pour les collations et du diner, la procédure d' évacuation, le nom et le numéro de téléphone pour les personnes contact, allergie constituant un danger de mort (arachide et noix), le permis et les derniers rapports d'inspection.

Les enfants de 4 ans sont à l'extérieur durant la sieste.
Observation de la sieste, de la collation fournie par la garderie (banane, pomme et biscuit) et de l'accueil des

Commentaires généraux
après-classe.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque — Le 16 novembre 2026
Signature Personnel, Service de garderie éducative — Date

original signé par
Kortney Martin — Le 16 novembre 2026
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"